

ANNEXE I
(article 1)

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES TRAVAUX ET DE LA DÉPENSE

CHAPITRE I

TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER À L'INTÉRIEUR DES
EMPRISES DE RUES ET DES ESPACES PUBLICS RELEVANT DE LA
COMPÉTENCE D'AGGLOMÉRATION

SECTION I

DESCRIPTION DU PROJET

1. Le projet consiste en l'aménagement de bandes végétales, l'installation de bordures de granite, de métal, de bois ou tout autre matériel approprié, la construction de trottoirs, de sentiers pédestres et cyclables, de murets, d'escaliers, de garde-corps en béton, en pavés de béton, en granite, en métal, en verre ou tout autre matériel approprié, l'acquisition et l'installation de mobilier urbain, panneaux d'interprétation et d'éclairage à l'intérieur de diverses emprises de rues du réseau artériel à l'échelle de l'agglomération ou de certains espaces publics relevant de la compétence d'agglomération.

Le projet comprend, si nécessaire, l'ensemble des frais encourus par la ville lors d'un éventuel litige contractuel en demande ou en défense de même que la somme requise à l'acquittement du jugement final pouvant en résulter en capital, intérêts et dépens.

SECTION II

ESTIMATION DU COÛT

2. L'estimation du coût du projet décrit à l'article 1 s'élève à la somme de 100 000 \$.

TOTAL : 100 000 \$

Annexe préparée le 5 février 2015 par :

Jean Jobin, B arch
Service de l'aménagement
et du développement urbain